

086-218601748-20230516-67 D2023-DE Reçu 1e 23/05/2023 Publié 6 23/05/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 MAI 2023

L'an deux mil vingt trois, le seize mai à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf: TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents: 19 Pouvoirs: 8 Absents: 2

Date de la convocation : 10 mai 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, VERDUZIER Jean-Bernard, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, GOHIER BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, GOHIER Monique. **PIAULET** Christine, MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MINEREAU J-Romuald representé par D MINEREAU DUFFAULT Tetyana représentée par JY LARDON DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD DUFFAULT Laurent représenté par D CHALLOT VERDUZIER Kévin représenté par Y MUSCAT BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU ROBIN Nadia représentée par C PIAULET DEBIAIS Viviane représentée par B SULLI

GABIGNON Christophe, GAUTHIER Guillaume

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°67

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX DE L'ÉCOLE ANNE FRANK

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'obligation liée au décret tertiaire, la commune de Naintré va effectuer des travaux de rénovation énergétique dans ses bâtiments de plus de 1000 m².

Étant donné la vétusté du système de chauffage et les faibles performances énergétiques des bâtiments de l'école Anne Frank, les travaux de rénovation énergétique sont une priorité pour la municipalité.

L'année 2023 sera consacrée à l'isolation extérieure des murs de l'aile nord, au remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures existantes à l'exception de celles installées en 2017 pour deux couloirs.

L'année 2024 sera consacrée au remplacement des luminaires existants par des luminaires LED, à l'installation d'un système de VMC double flux, à la mise en place d'un système de gestion technique centralisé, au remplacement des deux chaufferies gaz par des pompes à chaleur à absorption gaz.

086-218601748-20230516-67_D2023-DE Reçu le 23/05/2023

Un avis à la concurrence à été lancé le 27 mars 2023 pour 4 lots et la réception des offres était fixée au 20 avril 2023 à 17h.

La commission d'appel d'offres à voix consultative s'est réunie le 9 mai 2023 et a proposé d'attribuer les lots suivants :

LOT 2 – Isolation thermique extérieure : ISOREX 76 - 2 Rue Buffon, 76600 Le Havre - pour 140 624.50€ ht.

LOT 3 – Menuiseries aluminium extérieures : **OCIH** - Av. du Clos de l'Ormeau, 86130 Saint-Georgeslès-Baillargeaux - pour **245 000.00€ ht.**

LOT 4 - Chauffage - ventilation - électricité- GTC : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - 3-7 place de l'Europe 78140 - Vélizy-Villacoublay pour 517 449.12€ ht.

Le LOT 1 Gros Œuvre est infructueux.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M le Maire à signer le marché avec les entreprises proposées par la commission d'appel d'offres à voix consultative lors de sa réunion du 9 mai 2023 .

VU le Code des Marchés Publics,

VU l'article L.2122-21 6° du code général des collectivités territoriales,

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres à voix consultative du 9 mai 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec les entreprises ISOREX 76, OCIH et EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour le marché de travaux de rénovation énergétique de l'école Anne Frank,

- de donner pouvoir à M le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le

2 3 MAI 2023